

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



ARRÊTÉ
PORTANT ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET ENTRAINANT
MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE L'HESDINOIS

Par arrêté n° PLUi-2024-001 en date du 5 février 2024, le Président de la Communauté de Communes des 7 Vallées, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la déclaration d'intérêt général d'un projet sur le territoire de la commune de Grigny et la mise en compatibilité du PLUI de l'Hesdinois.

Article 1 – Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la Déclaration et Projet entraînant la mise en compatibilité du PLUI de l'Hesdinois, du **lundi 04 mars 2024 à 9h au vendredi 05 avril 2024** à 17h, soit 33 jours consécutifs.

Cette enquête unique porte à la fois sur l'intérêt général que représente le projet de relocalisation de la société BLANCHARD sur la commune de GRIGNY et sur la mise en compatibilité du PLUI de l'Hesdinois.

Article 2 – Publicité de l'arrêté de mise à enquête publique

Un avis d'enquête, portant l'ensemble des indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux locaux diffusés dans le département du Pas-de-Calais (La Voix du Nord et l'Abeille de la Ternoise).

Dans les mêmes délais et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché :

- au siège de la Communauté de Communes des 7 Vallées, 6 rue du Général Daullé à Hesdin,
- en mairie de Grigny,
- sur la parcelle concernée par le projet,
- au siège administratif de la Communauté de Communes des 7 Vallées, 52 rue du fond de Lianne à Beaurainville.

Les informations relatives à l'enquête (avis d'enquête) pourront également être consultées sur le site Internet de la CC7V (<https://www.7vallees.fr>) dans la rubrique « Enquêtes Publiques ».

Article 3 – Nom et qualités du commissaire enquêteur

Monsieur Didier COURQUIN, architecte d'intérieur, a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille.

Article 4 – Identité de la personne responsable du projet

Des informations pourront être demandées au siège administratif de la Communauté de Communes des 7 Vallées auprès de Mr David MAILLARD, Responsable Urbanisme, Planification et Habitat- 52 rue du fond de Lianne à Beaurainville - david.maillard@7vallees.fr

Article 5 – Constitution du dossier d'enquête publique et observations

Pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, et propositions sur les registres d'enquête ouverts :

- au siège de la Communauté de Communes des 7 Vallées,
- en mairie de Grigny,
- sur le site internet de la CC7V (<https://www.7vallees.fr>) dans la rubrique « Enquêtes Publiques ».

Toute personne pourra, sur sa demande adressée au siège de la Communauté de Communes des 7 Vallées et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, pendant la durée de l'enquête.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites par correspondance au commissaire enquêteur – Monsieur le commissaire enquêteur – Communauté de Communes des 7 Vallées – 6 rue du général Daullé 62140 HESDIN, pendant la durée de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse enquetepublique@7vallees.fr

Les observations et propositions formulées par courriel seront consultables sur le site internet et annexées aux registres déposés au siège de l'enquête et en mairie de Grigny. Les observations et propositions inscrites sur ces registres seront reportées sur le site de la CC7V. L'anonymat n'est pas possible dans ce mode consignation des observations.

Il en est de même pour les courriers joints ainsi que les courriers adressés au siège de la CC7V.

Article 6 – Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, les jours suivants :

- **Jeudi 07 mars 2024 de 9h à 12h au siège de la CC7V - 6 rue du Général Daullé à Hesdin**
- **Jeudi 14 mars 2024 de 14h à 17h en mairie de Grigny**
- **Samedi 23 mars 2024 de 9h à 12h en mairie de Grigny**
- **Vendredi 5 avril 2024 de 14h à 17h au siège de la CC7V - 6 rue du Général Daullé à Hesdin**

Article 7 – Suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, dans tous les lieux de consultation du dossier au public cités ci-dessus ainsi que sur le site internet de la CC7V.

Le projet de déclaration de projet d'intérêt général et la mise en compatibilité du PLUI de l'Hesdinois, éventuellement modifiés, seront soumis pour approbation au conseil communautaire de la CC7V.